

Dans le Grand Est, 87 000 emplois liés à la présence de touristes en 2019

Insee Analyses Grand Est • n° 151 • Décembre 2022



Dans le Grand Est, en 2019, le tourisme a généré 87 000 emplois, soit 5,3 % de l'emploi marchand de la région. Six emplois sur dix sont concentrés dans les départements alsaciens et la Moselle. Un tiers des emplois se situent dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration-cafés. Le tourisme génère également des emplois dans le commerce de détail, les grandes surfaces, l'artisanat, le patrimoine, la culture, les loisirs...

La saison estivale est le temps fort de l'année avec plus de 100 000 emplois liés à la présence des touristes, mais la saisonnalité est moins marquée dans la région que dans d'autres.

Les emplois salariés sont majoritairement occupés par des femmes, très souvent employées. Les jeunes occupent de nombreux emplois, en particulier dans les activités de restauration-cafés, et de sports et loisirs.

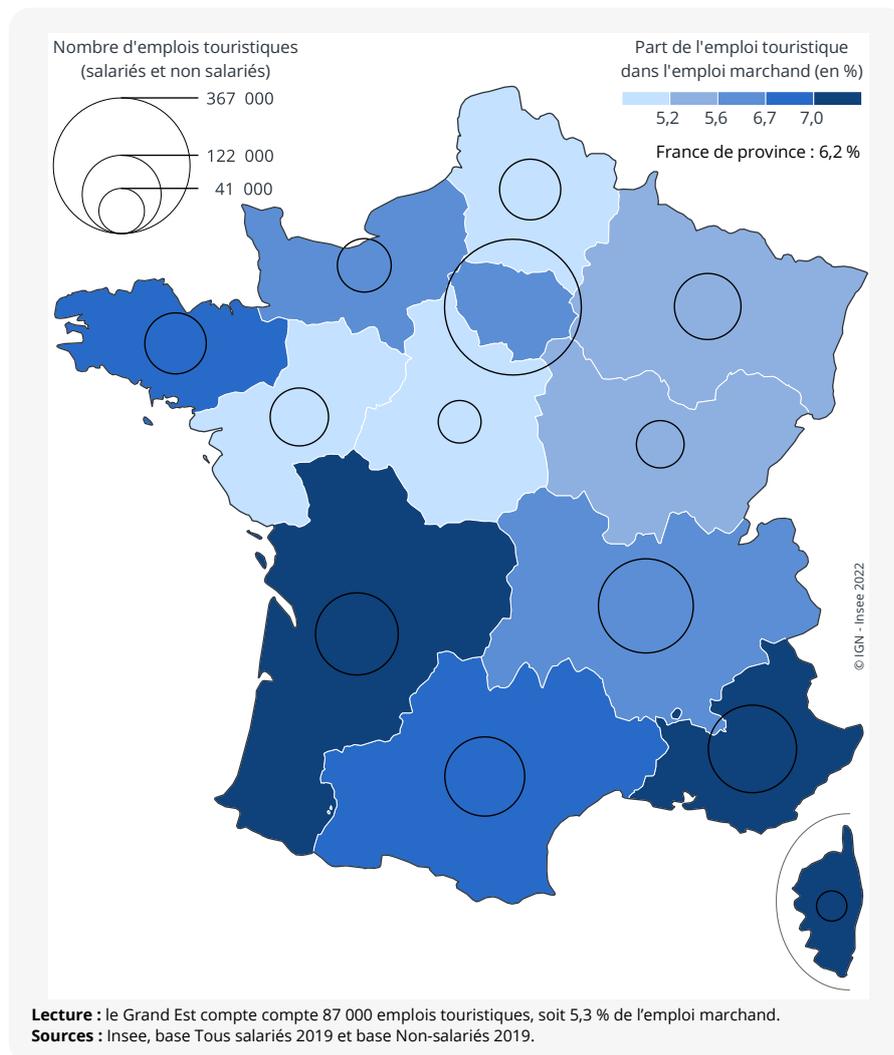
En 2019, dans le Grand Est, l'accueil de touristes génère 87 000 emplois en moyenne sur l'année. Les **emplois touristiques**, liés à la présence de touristes, représentent 5,3 % des emplois marchands de la région : 74 000 sont des emplois salariés, soit 85 %, et 13 000 des emplois non salariés.

La région se place en 5^e position des régions de France de province en nombre d'emplois touristiques, et en 9^e position pour la part de l'emploi touristique dans l'emploi marchand. Celle-ci est en moyenne de 6,2 % en France de province, allant de 17,0 % en Corse à 4,3 % dans les Hauts-de-France ▶ **figure 1**.

Près de six emplois touristiques sur dix concentrés dans trois départements

Le Bas-Rhin, la Moselle et le Haut-Rhin accueillent le plus grand nombre de touristes ▶ **encadré** et concentrent 59,3 % de l'emploi touristique, avec 51 500 emplois. Les **zones d'emploi** de Strasbourg, Metz, Colmar et Mulhouse regroupent à elles seules 42,0 % des emplois touristiques, dont 19 % qui sont situés à Strasbourg. En ajoutant les zones de Nancy et de Reims, 55,2 % des emplois touristiques sont localisés dans les six zones d'emploi correspondant aux grandes agglomérations de la région. Toutefois, dans les zones de Remiremont et de Colmar, le poids des emplois touristiques dans l'emploi marchand est le plus élevé (respectivement 13,7 %

► 1. Effectifs d'emplois touristiques et parts dans l'emploi marchand en 2019



et 10,0 % ► **figure 2**). Un tiers des 3 550 emplois de la zone de Remiremont sont des emplois dans le secteur de l'hébergement, et trois sur dix dans celle de Colmar.

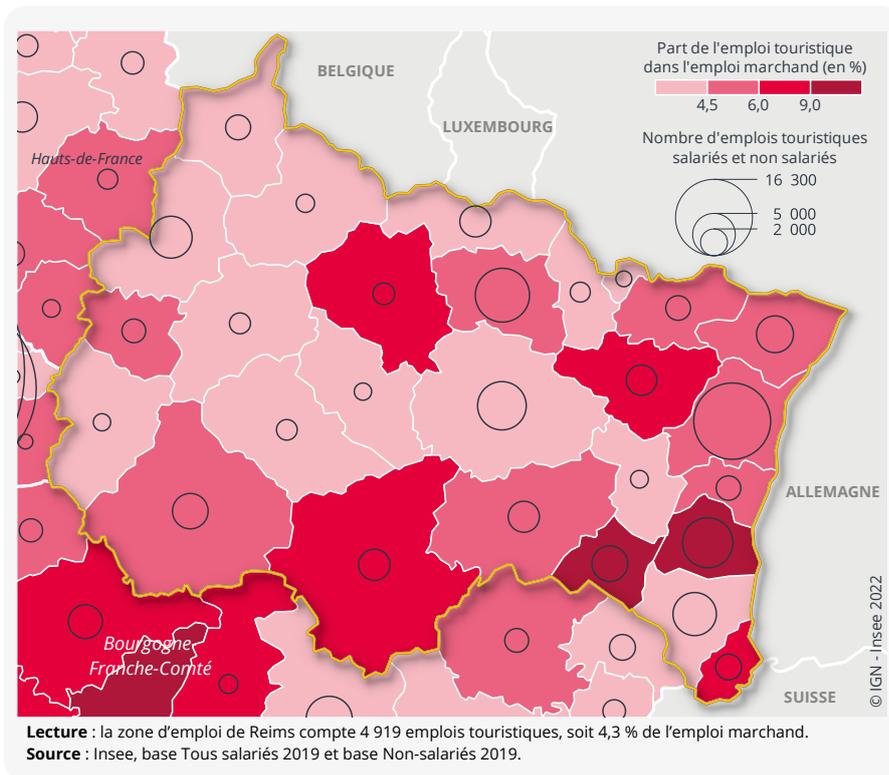
Le secteur de l'hébergement génère le plus grand nombre d'emplois touristiques

L'hébergement, une activité totalement dédiée au tourisme, génère 16 750 emplois dans le Grand Est, soit 19,3 % des emplois touristiques ► **figure 3**. Cette proportion est un peu plus faible qu'en France de province (21,0 %). Dans le secteur de la restauration, 12 000 emplois sont liés à la présence de touristes, et 30 000 dans les commerces de détail et les grandes surfaces. Dans l'artisanat, 6 200 emplois sont liés au tourisme, il s'agit des métiers de bouche et de fabrication d'objets en verre, en bois, en céramique... Dans le secteur des soins, comprenant les activités de thalasso et de thermalisme, 4 300 emplois sont générés par le tourisme et représentent 4,9 % des emplois touristiques, un poids plus élevé qu'en France de province. À l'inverse, avec 6,1 % d'emplois touristiques, le secteur des sports et loisirs (clubs de sport, parc de loisirs...) a un poids plus faible qu'au niveau national hors Île-de-France (8,4 %). Les visites de musées, de sites naturels, de monuments, et le spectacle vivant créent 4 300 emplois touristiques.

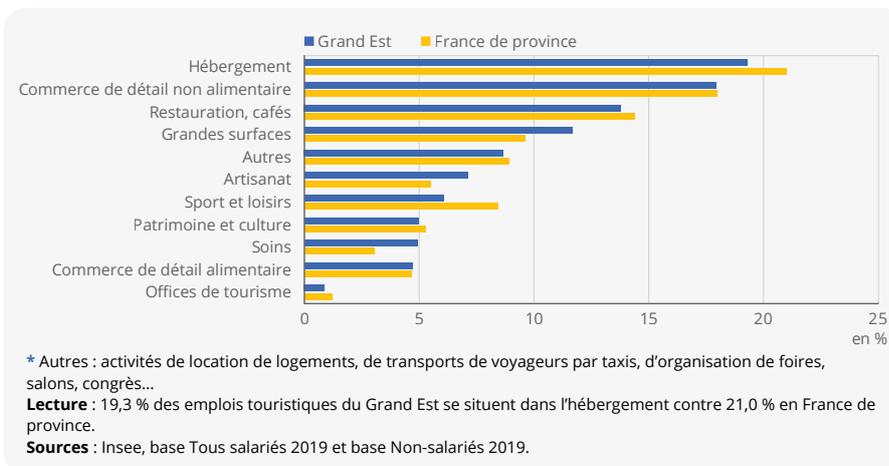
L'hébergement et la restauration, caractéristique des départements alsaciens

Dans le Grand Est, la spécificité des différents secteurs de l'emploi touristique varie selon les territoires ► **figure 4**. Dans les départements alsaciens, l'hébergement et la restauration sont surreprésentés : leur part dans l'emploi touristique est respectivement 1,17 et 1,29 fois plus forte que dans l'ensemble de la région. Dans les zones d'emploi de Strasbourg et de Colmar, 21,5 % des emplois touristiques se trouvent dans le secteur de la restauration-café, contre 13,8 % au niveau régional. En Lorraine, le secteur des soins a un poids dans l'emploi touristique 1,35 fois plus élevé que la moyenne du Grand Est, grâce notamment aux stations thermales de Vittel, Contrexéville et Plombières-les-Bains situées dans les Vosges. De même, en Moselle, un emploi touristique sur dix est lié aux soins, en raison de la présence de la station thermale d'Amnéville-les-Thermes. Les activités du sport et des loisirs occupent également une plus grande

► 2. Effectifs d'emplois touristiques et parts dans l'emploi marchand en 2019, selon la zone d'emploi du Grand Est



► 3. Répartition des emplois touristiques par secteurs dans le Grand Est et en France de province, en 2019

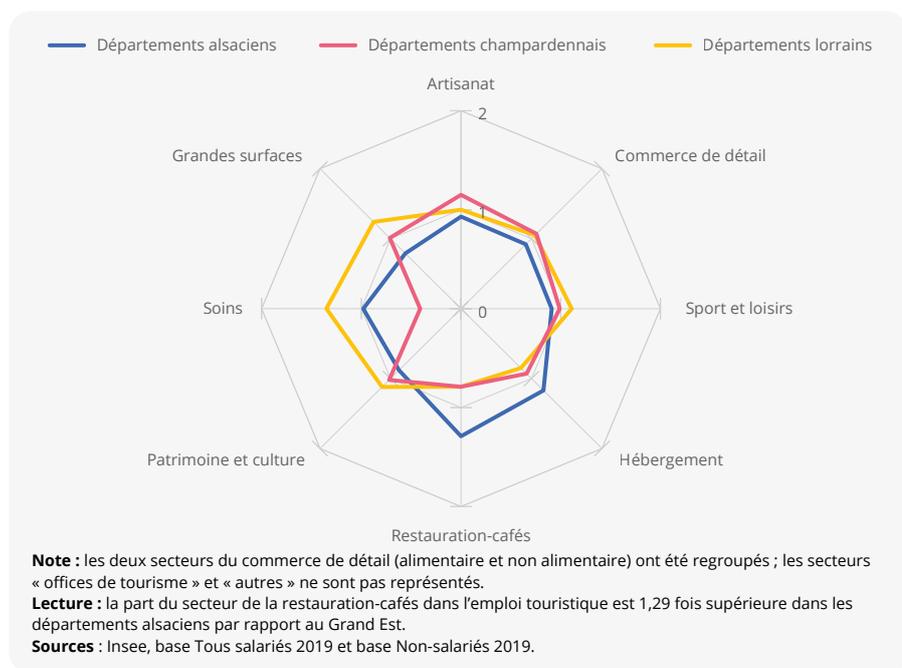


place dans le tourisme des Vosges et de la Meurthe-et-Moselle. Quant aux emplois liés au patrimoine et à la culture, ils ont un poids relativement plus important dans l'emploi touristique lorrain que dans la région. Dans la zone d'emploi de Nancy notamment, ils représentent 11 % des emplois touristiques, contre 5 % en moyenne dans le Grand Est. Dans le département de l'Aube, 31 % des emplois touristiques appartiennent au secteur du commerce de détail non alimentaire, soit 1,8 fois plus que dans la région. En effet, l'Aube bénéficie de la fréquentation des magasins d'usines de la zone d'emploi de Troyes

Une saisonnalité moins marquée que dans les autres régions

Dans le Grand Est, en 2019, le mois de janvier est le plus creux de l'année, avec 66 700 emplois touristiques. En juillet, 103 000 emplois sont liés à la présence de touristes, soit 54 % de plus. Cette saisonnalité est toutefois plus faible qu'en moyenne en France de province, où l'emploi touristique augmente de 80 % entre janvier et août ► **figure 5**. Elle est également moins marquée dans les trois départements qui accueillent le plus de touristes (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle). Dans les départements alsaciens, à partir du

► 4. Indice de spécificité des départements par rapport au Grand Est en 2019



la culture. Dans ce dernier secteur, les cadres sont proportionnellement plus présents (37 %). Cette répartition des catégories socioprofessionnelles explique les écarts de rémunérations. Le salaire net horaire moyen est de 11,4 €, et il s'échelonne de 15,7 € dans le secteur du patrimoine et de la culture à 9,7 € dans celui des soins. L'âge moyen des salariés du tourisme est de 38 ans, soit 8 ans de moins que l'âge moyen des non-salariés. Il est le plus faible dans les métiers du sport et des loisirs, 34 ans, et le plus élevé dans les offices de tourisme, 41 ans.

Plus de jeunes et de contrats courts en été

Parmi les salariés, 18 % ont moins de 25 ans. Cette proportion varie selon la saison : ils sont 15 % en janvier et 23 % en juillet. Les jeunes représentent une part importante des salariés de la restauration et du sport et loisirs

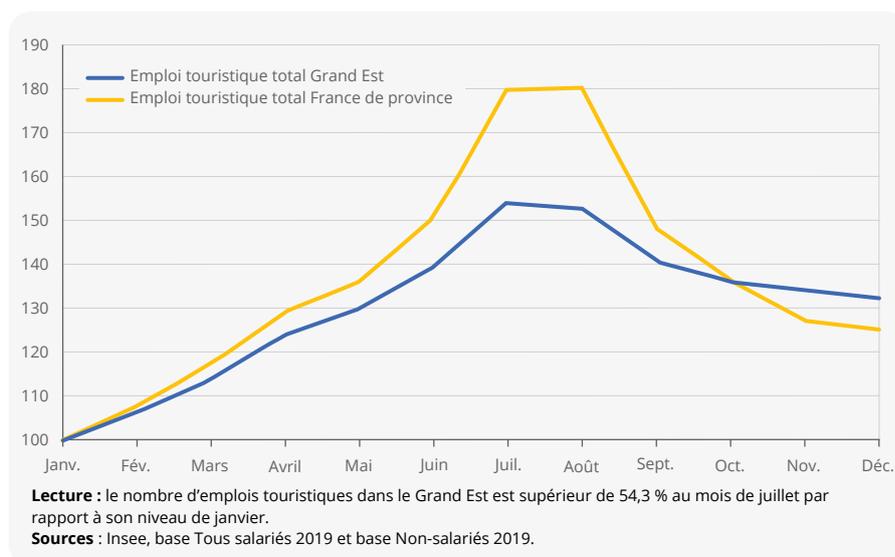
mois de septembre, l'emploi touristique est globalement stable jusqu'à la fin de l'année. Strasbourg et Colmar accueillent des touristes toute l'année et connaissent une forte affluence en décembre au moment des marchés et fêtes de Noël.

Au cours de l'année, l'emploi lié à la présence de touristes varie le plus fortement dans le secteur du patrimoine et de la culture : dans la région, il est multiplié par 5,2 entre janvier et juillet. Les festivals, les spectacles de plein air, les besoins pour l'accueil de visiteurs des musées et monuments se concentrent en été. Le sport et les loisirs est le second secteur en termes de saisonnalité (rapport de 2,7 entre janvier et juillet).

Une majorité de femmes et d'employés parmi les salariés

Les emplois touristiques non salariés sont davantage occupés par des hommes (58 %). À l'opposé, 60 % des emplois touristiques salariés sont occupés par des femmes ► **figure 6**. Cette part est néanmoins variable selon les secteurs : les femmes sont plus nombreuses dans le secteur des soins (86 %), dans les offices de tourisme (80 %) et les grandes surfaces (69 %). En revanche, les secteurs des sports et loisirs, de la restauration-café, du patrimoine et de la culture sont plus proches de la parité (respectivement 50 %, 49 % et 44 % de femmes). Près de 62 % des emplois touristiques salariés sont occupés par des employés, allant de 86 % dans le secteur des soins, à 24 % dans celui du patrimoine et de

► 5. Saisonnalité de l'emploi touristique dans le Grand Est et en France de province, en 2019



► 6. Caractéristiques des emplois touristiques salariés et non salariés dans le Grand Est, en 2019

	Salariés (en %)	Non-salariés (en %)
Femmes	59,8	42,2
Hommes	40,2	57,8
Âge moyen	38 ans	46 ans
Moins de 25 ans	18,3	3,3
De 25 à 50 ans	57,9	53,8
50 ans ou plus	23,8	42,9
Cadres	6,8	/
Professions intermédiaires	12	/
Employés	61,8	/
Ouvriers	17,9	/
Temps complet	67,7	/
Temps partiel	26,6	/
Revenu annuel moyen	14 544 €	16 310 €

/ : absence de valeur, en raison de la nature des données.

Sources : Insee, base Tous salariés 2019 et base Non-salariés 2019.

(respectivement 27 % et 29 %), avec de fortes différences selon la période de l'année. Dans le sport et les loisirs, la part des moins de 25 ans est de 16 % en janvier et de 39 % en juillet. L'embauche de jeunes salariés permet de répondre à l'augmentation du nombre de touristes lors de la période estivale. Au cours des mois d'été, les emplois à durée déterminée sont plus nombreux (16 % en août contre 7 % en janvier, pour une moyenne annuelle de 13 %).

Florent Isel et Isabelle Manné (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

La **base Tous salariés** est extraite de la Déclaration sociale nominative (DSN). La DSN est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés.

La **base Non-salariés** a pour objectif d'étudier annuellement l'emploi et les revenus d'activité des personnes non salariées (y compris les micro-entrepreneurs).

► Encadré - 22,2 millions de nuitées en 2019, dont près de la moitié au cours de l'été

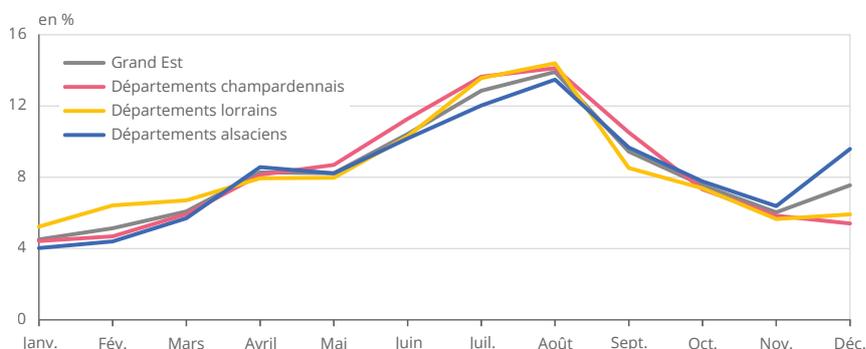
En 2019, les hébergements touristiques marchands du Grand Est totalisent 22,2 millions de nuitées, hors locations entre particuliers, soit 5,1 % de la fréquentation touristique en France métropolitaine. L'hôtellerie traditionnelle et les autres hébergements collectifs touristiques enregistrent respectivement 14,4 et 4,6 millions de nuitées dans l'année. L'hôtellerie de plein air participe au bilan touristique avec 3,2 millions de nuitées entre avril et septembre 2019.

La fréquentation touristique n'est pas identique dans tous les départements de la région Grand Est. Le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle sont les départements accueillant le plus de touristes : ils représentent respectivement 27 %, 20 % et 17 % de l'ensemble des nuitées de la région. À l'inverse, les touristes sont peu nombreux dans les Ardennes, la Haute-Marne et la Meuse, avec pour chacun de ces départements, 3 % ou moins du nombre total de nuitées dans la région.

Les mois de juin à septembre concentrent près de la moitié des nuitées (entre 2,1 et 3,1 millions de nuitées mensuelles). La répartition par mois de la fréquentation touristique est similaire dans les trois anciennes régions du Grand Est, à l'exception notable du mois de décembre

► **figure**. En effet, le dernier mois de l'année totalise 9,6 % des nuitées annuelles en Alsace, contre 5,4 % en Champagne-Ardenne et 5,9 % en Lorraine. La notoriété des marchés de Noël alsaciens expliquent probablement cet engouement. En décembre, la fréquentation régionale totale augmente, du fait du poids important des nuitées alsaciennes. Les touristes lorrains sont également plus nombreux en janvier et surtout en février, probablement en lien avec les sports d'hiver dans les Vosges, qui tirent la fréquentation touristique lorraine vers le haut.

► Répartition mensuelle des nuitées en 2019



Lecture : en 2019, dans les départements alsaciens, 9,6 % des nuitées ont été enregistrées en décembre.

Source : Insee, Enquête de fréquentation touristique 2019.

► Définitions

L'**emploi touristique** correspond à l'ensemble des emplois générés par la présence de touristes sur une zone. Ces emplois fournissent des biens et des services qui n'existeraient pas sans la présence de ces personnes non résidentes.

On distingue les emplois 100 % touristiques (offices de tourisme, hébergement...) des emplois partiellement touristiques qui répondent à la fois aux besoins des touristes, mais aussi à ceux des habitants (restauration, commerces...). Pour ces derniers, l'emploi touristique est déduit par soustraction de l'emploi répondant aux besoins des résidents à l'emploi total.

Les emplois en amont du séjour (transport, agences de voyage, e-tourisme) et les emplois indirects de soutien à l'activité touristique (commerce de gros de boissons par exemple) sont exclus.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire à leur activité.

► Pour en savoir plus

- **Clément L., Manné I.**, « 13 800 emplois liés à la présence de touristes dans le massif des Vosges en 2019 », *Insee Flash Grand Est* n° 65, décembre 2022.
- **Clément L., Neiter B.**, « Saison d'été 2022 : une forte fréquentation dans les campings », *Insee Flash Grand Est* n° 66, décembre 2022.
- **Challand C., Kayali M.-L.**, « En 2019, le tourisme est plus dynamique au-delà des frontières du Grand Est », *Insee Analyses Grand Est* n° 129, février 2021.
- **Greiner V., Vuillaume S.**, « 58 500 emplois touristiques dans le Grand Est, portés par l'hébergement et la restauration », *Insee Analyses Grand Est* n° 49, juillet 2017.

